



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Iran

Question écrite n° 104557

Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les atteintes aux droits de l'homme en Iran, et plus particulièrement sur la récente condamnation du journaliste Issa Saharkhiz à quatre années de prison par la justice iranienne. Venant après d'autres arrestations et d'autres condamnations, cette décision est un signe supplémentaire de l'aggravation des violations des droits de l'homme dans la République islamique. Il lui demande donc d'indiquer à la représentation nationale quelles mesures le Gouvernement entend prendre sur ce dossier.

Texte de la réponse

Bien que la Constitution iranienne consacre la liberté d'expression, les atteintes à cette liberté, en particulier les décisions de fermeture de médias, restent fréquentes en pratique. Ces dernières sont souvent motivées par la diffamation de l'Islam, des responsables gouvernementaux ou des principes de la République islamique. L'atteinte à la sécurité nationale est également utilisée pour justifier de telles mesures. La France est profondément attachée aux valeurs fondamentales que constituent la liberté d'expression et la liberté de la presse. Face aux atteintes perpétrées contre ces principes en Iran, les autorités françaises expriment leur préoccupation par de multiples canaux. Elles apportent leur plein soutien aux actions des différents organes compétents des Nations unies. À ce titre, la France a toujours voté en faveur de la résolution sur la situation des droits de l'homme en Iran, présentée jusqu'en 2002 à la session annuelle de la commission des droits de l'homme. Elle coparraine, chaque année depuis 2003, une résolution à l'assemblée générale des Nations unies sur la situation générale des droits de l'homme en Iran, qui exprime la profonde préoccupation des Nations unies devant l'aggravation de la situation des défenseurs des droits de l'homme et notamment des journalistes. La France est également impliquée dans les démarches effectuées par l'Union européenne auprès des autorités iraniennes. Après l'annonce par le conseil de supervision de la presse, le 11 septembre 2006, de la fermeture de quatre journaux, dont Sharq, l'Union européenne a exprimé, le 5 octobre dernier, sa préoccupation face à la dégradation des conditions d'exercice de la liberté de la presse en Iran. Elle porte une attention particulière aux pressions dont sont victimes les journalistes, directement incités à ne pas aborder certains sujets, et explicitement menacés d'arrestation. Les autorités françaises effectuent également des démarches à Téhéran et auprès de l'ambassade d'Iran à Paris et s'expriment par des déclarations publiques faites à titre national pour dénoncer les atteintes à la liberté d'expression et l'emprisonnement de défenseurs des droits de l'homme et notamment de journalistes. À la date du 9 novembre 2006, M. Saharkhiz, qui est connu de notre mission diplomatique et qui a été condamné à cinq années de prison, était toujours en liberté.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104557

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9694

Réponse publiée le : 12 décembre 2006, page 12958